Relations entre l'Union européenne/Cuba

1995/2208(COS) - 18/01/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Stanley NEWENS (PSE, RU) sur les relations entre l'Union et Cuba, le Parlement européen se félicite, tout d'abord de la communication de la Commission à condition que celle-ci débouche sur un réel dialogue avec Cuba et l'établissement d'un cadre contractuel compatible avec la doctrine de l'Union en matière de coopération, de respect des droits de l'homme et de démocratie. Il estime que si l'Union européenne peut aider Cuba par la relance du dialogue, Cuba doit compléter son ouverture économique par l'ouverture politique, qui doit déboucher sur la tenue d'élections libres. Le Parlement juge que le dialogue est en effet "le moyen le plus efficace d'encourager l'évolution" de Cuba vers la réalisation de changements politiques et économiques qui permettront au pays de s'intégrer totalement dans la communauté internationale. Pour appuyer le processus de démocratisation à Cuba, à tous les niveaux, le Parlement propose: - d'accroître l'aide humanitaire et alimentaire (dans toute la mesure du possible par le canal des ONG émanant de la société civile cubaine) ainsi que tous les projets qui soutiennent les réformes en cours; - de porter une attention spéciale au développement de la société civile cubaine en soutenant le travail des ONG et en favorisant leurs contacts internationaux; - de régulariser le statut juridique des ONG"qui travaillent à Cuba en vue d'améliorer l'efficacité de leurs activités; - de demander aux Etats membres d'étudier les mesures visant à réduire ou à remettre la dette de Cuba envers eux; - de demander à la Commission de fournir une assistance technique à Cuba pour introduire de nouvelles mesures institutionnelles et structurelles. Mais il faut également que d'autres actions internationales soient entreprises. D'où la demande adressée aux autorités des Etats-Unis de lever totalement l'embargo économique contre Cuba. En outre, Les USA ne devraient pas sanctionner les entreprises qui commercent avec Cuba. Si la volonté du Parlement européen de voir l'Union contribuer à une amélioration de la situation à Cuba est claire, les parlementaires souhaitent aussi que Cuba s'engage de manière décisive sur la voie de la réforme démocratique: - Cuba doit prendre des mesures décisives pour engager la démocratisation de son système politique en commençant par la reconsidération de tous ses prisonniers d'opinion; - la réforme du code pénal cubain doit être entreprise; - Cuba doit reconnaître les droits des travailleurs cubains à exercer le droit de grève, à créer des syndicats indépendants età traiter directement avec les employeurs; - il faut garantir le droit des entreprises européennes à établir des relations commerciales, à réaliser des opérations à Cuba avec des partenaires cubains; - l'égalité de traitement des entrepreneurs cubains et des étrangers en matière de personnel doit être garantie. Il souligne également la nécessité d'accueillir favorablement la demande du Centre d'études européennes de La Havane d'obtenir le statut de "Centre de documentation européenne" en collaboration avec l'IRELA.